

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2017

### COMPTE RENDU

L'an deux mille dix sept, le vingt six juillet, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le dix neuf juillet deux mille dix sept, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Alain PRIET, Katy BESSON, Stéphane MAGRENON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Gabriel BARDO (procuration à Fabienne AUCOUTURIER), Renée BROUX (procuration à Danielle RIVET), Colette DAUPHIN (procuration à Alain GENITEAU), Jean-Louis GARNIER (procuration à Isabelle PRUD'HOMME), (Sandrine PROUST (procuration à Claude BAUDIN).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Fabienne AUCOUTURIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



#### URBANISME – GRANDS TRAVAUX

##### **Affaire n° 1 : Délaisse de voirie rue des Violettes / Aliénation au profit des riverains de la parcelle déclassée.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise la cession par la commune d'une parcelle d'environ 3,23 m<sup>2</sup> non cadastrée à ce jour, à Monsieur Adrien THOMAS au prix de 118 euros soit 36,53 euros / m<sup>2</sup>.
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette cession qui sera constatée par maître Thierry GILBERT, notaire associé à Royan (17200).



##### **Affaire n° 2 : Produit des amendes de police / Demande de subvention.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ se prononce favorablement sur la proposition et sollicite le Département pour aider la construction de plateaux, avenue de Bernezac.



## ENFANCE - JEUNESSE

**Affaire n° 3 :** Rythmes scolaires / Rentrée 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☒ décide de ne pas demander de dérogation à la semaine scolaire de 4 jours ½.



**Affaire n° 4 :** Restaurant scolaire / Prestations Transgourmet.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☒ se prononce favorablement sur la prestation proposée par la société Transgourmet avec un repas bio par semaine. Cette prestation prendra fin au 31 août 2018.
- ☒ autorise le maire à signer toutes pièces s'y rapportant.



## ECONOMIE TOURISTIQUE

**Affaire n° 5 :** Demande de dénomination commune touristique.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☒ autorise Monsieur le maire à solliciter le renouvellement de la dénomination de commune touristique et à signer tous documents et pièces s'y rapportant



**Affaire n° 6 :** Ecole de voile / Mise à disposition d'un bateau / Convention CARA.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☒ approuve la convention de mise à disposition d'un bateau par la CARA au profit de l'école de voile et autorise M. le maire à sa signature.



## VIE ASSOCIATIVE

**Affaire n° 7 :** Association « chœur du violon » / Subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☒ décide d'attribuer au titre de l'exercice 2017 la subvention suivante :

✓ Chœurs du violon : 200 €



## AFFAIRES GENERALES

**Affaire n° 8 :** Exploitation courts de tennis municipaux / Saisine de la commission consultative des services publics locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

✚ se prononce favorablement sur la proposition et saisit la commission consultative des services publics locaux pour avis sur l'avenant à passer tel qu'énoncé et sur le principe d'une nouvelle délégation pour la gestion des courts de tennis municipaux.

✚ Autorise le maire à signer tous les actes relatifs à cette saisine.



**Affaire n° 9 :** Dérogation préfectorale au repos dominical Super U / Avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

✚ Emet un avis favorable à la dérogation demandée.



## RESSOURCES HUMAINES

**Affaire n° 10 :** Modification durée hebdomadaire de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement sur :

- la suppression, à compter du 01/01/2018 :
  - d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial,
  - d'un emploi permanent à temps non complet (27,5 heures hebdomadaires) d'adjoint d'animation territorial,
  - d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial.
- la création, à compter de cette même date :
  - de deux emplois permanents à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial,
  - d'un emploi permanent à temps non complet (32 heures hebdomadaires) d'adjoint d'animation territorial.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21h10.

